

L'ADASEAH

L'ADASEAH de l'Hérault est une Organisation Professionnelle Agricole, créée par la profession agricole pour être l'interface entre l'Administration et les agriculteurs.

Ses conseillers compétents en ingénierie administrative accompagnent les exploitants dans l'élaboration de leurs dossiers de subvention afin d'optimiser les demandes d'aides et de suivre leur demande de paiement.

CONTACTEZ NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS

Chemin des Jardins de Maguelone
MAURIN - 34970 Lattes

04 67 69 06 78
a034@adasea.net

https://adasea34.net

adaseah
Au service des agriculteurs en faveur des territoires et des acteurs ruraux

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification

© ADASEAH, oct. 2025

AIDES REGIONALES AUX INVESTISSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



Dispositif Unique
PASS Petit Investissement

OBJECTIFS DE LA MESURE

Permettre la transition agroécologique des exploitations tout en assurant leur viabilité économique. Les projets soutenus devront notamment :

- Améliorer la compétitivité des exploitations
- Permettre d'accompagner les projets d'investissements portés par les jeunes et nouveaux agriculteurs
- Préserver les ressources naturelles et permettre l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique
- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et soutenir le développement des énergies renouvelables...

Période de dépôt de dossiers :
Pass Petits investissements
Jusqu'au 31 novembre 2025

Dispositif Unique
Jusqu'au 31 octobre 2025



PASS OU DU ?

PASS Petits investissements
Investissements supérieurs à 5 000 € HT et inférieurs à 20 000 € HT

Dispositif Unique (DU)
Investissements supérieurs à 20 000 € HT et inférieurs à 400 000 € HT (les plafonds peuvent varier selon votre situation : GAEC, CAD, poste de dépense...)

ELIGIBILITÉ

Personne physique ou société active dans la production agricole primaire mettant en valeur une exploitation agricole (affiliation MSA) et dont au moins 50% des parts sociales sont détenues par des associés exploitants ATP ou ATS inscrite à la MSA.

Contactez-nous pour plus d'informations sur l'éligibilité



LE CAD

Le Contrat d'Agriculture Durable (CAD) :Diagnostic et perspectives à 5 ans sur l'exploitation. Permet de déposer un plus grand nombre de dossiers sur la période, des plafonds plus élevés, un dossier mieux noté... Contactez nous pour plus d'informations !

MONTANT D'AIDE

PASS Petits investissements
IEntre 20 et 30 %

Dispositif Unique (DU)
Entre 25 et 35 %

Des majorations peuvent être possible selon votre situation (Jeune agriculteur, nouvel installé, AB, zone montagne...)

NOS TARIFS

Pour le montage de la demande de subvention et de la demande de paiement :

Pass Petits Investissements

Sans CAD 306€ HT
Avec CAD 153€ HT

Dispositif Unique

Sans CAD 510€ HT
Avec CAD 306€ HT
+ 1,5% du montant de la subvention

• -10% pour les JA et nouveaux installés de moins de 40 ans.